Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260428-2026_04_28_002-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE

Délibération 2026_04_28_002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 avril 2026 -

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit AVRIL à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-TREPHINE, régulièrement convoqué par le Maire en date du 22 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle RUMIN, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Nombre d'élus : 11	Présents : 9	Votants : 9	Procurations :
	Pour : 9	Contre :	Abstentions :

Présents : : Christelle RUMIN ; Guy LE PAVEC ; Josiane LE SCEL ; Marie-Jeanne GOIC ; Aurélia LEROUX ; Anthony JEGOUIC ; Eflamm JEGOU ; Julien TRUBUIL ; Marion NICOLAS

Absent excusé : LE PAVEN Nicolas

Secrétaire de séance : LE SCEL Josiane

Délibération n° 2026_04_28_002
Approbation du CFU 2025 Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil municipal est donc amené à délibérer, pour la première fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	**275 982.41**	**266 889.47**	**542 871.88**
DEPENSES	**160 341.06**	**281 577.19**	**441 918.25**
RESULTAT REPORTE		**337 312.88**	**337 312.88**
RESULTAT 2025	**115 641.35**	**-14 687.72**	**100 953.63**
RESULTAT DE CLOTURE	**115 641.35**	**322 625.16**	**438 266.51**

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212203319-20260428-2026_04_28_002-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE SAINTE-TREPHINE

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

-AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Le 1ER ADJOINT,
Christelle RUMIN



Transmise à la préfecture le :

Certifié exécutoire le :